



Comité Jeunes Majeurs  
comitejeunemajeur@gmail.com

## Nouvelle alerte sur les moyens de subsistance des jeunes isolés étrangers du Loiret. Auront-ils des allocations après le 31 décembre 2015 ?

Les jeunes isolés étrangers, lorsqu'ils deviennent majeurs, ont beaucoup de difficultés à obtenir une régularisation de la préfecture, qui ne respecte pas leurs droits. Ceux là sont obligés de poursuivre une scolarisation alors qu'ils pourraient, en étant régularisés, commencer à travailler. D'autres n'ont pas terminé leur cycle de formation. Le lycée, c'est la chance d'étudier mais ce sont aussi des dépenses obligatoires : tenues professionnelles, matériel scolaire, cahiers, calculatrices, stylos, titres de transport... Pour cela, les jeunes ont besoin d'être aidés.

Mais le Conseil Départemental a voté en avril 2014 la suppression des Accueils Provisoires Jeunes Majeurs (APJM), en faveur de l'Allocation Jeune Insertion Loiret (AJIL), déclinée en AJIHL pour les jeunes en situation de handicap. C'est ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Conseil Général n'accueille plus aucun jeune de 18 à 21 ans. Les jeunes français retournent dans leurs familles maltraitantes et les jeunes isolés étrangers sont abandonnés dans les hôtels. Ils doivent se débrouiller seuls, n'ayant plus d'accompagnement, ni de revenus, à part l'AJIL...pour certains.

A sa création, le Conseil Général n'avait mis en avant que le côté positif de l'AJIL qui devait venir en aide à des jeunes français ou étrangers qui « présentent un projet de vie réaliste inscrit dans un processus d'insertion et qui s'engagent de manière sérieuse et assidue dans une scolarité, une formation ou un véritable projet d'insertion professionnelle ».

Mais concrètement cette allocation, conditionnée au fait d'être en situation régulière, est très difficile à obtenir pour les jeunes étrangers, qui sont pour la plupart en attente de réponse pour leur régularisation par la Préfecture.

Bien souvent, ils perçoivent l'allocation pendant un laps de temps très court, deux à trois mois, guère plus. Quant aux jeunes français, ils « disparaissent dans la nature » à leurs 18 ans et ne savent sans doute même pas qu'ils peuvent prétendre à une telle aide.

De plus, après l'obtention d'un premier diplôme, l'AJIL s'arrête. Alors que la préparation d'un premier diplôme ne fait pas partie des critères d'obtention.

Les conditions d'attribution actuelles de l'AJIL sont très dures, ce qui n'a pas épousé la totalité du budget qui a été voté pour son fonctionnement en 2015... Pourtant, en septembre, nous apprenons que le Conseil Départemental voulait rajouter un nouveau critère : l'obligation de présence sur le territoire français depuis 5 ans ! Voter cela c'était écarter tous les jeunes étrangers de ce dispositif de manière aveugle et injuste. Suite à notre mobilisation du 14 octobre, le Conseil Départemental n'avait finalement pas voté les modifications prévues.

**Mais actuellement, nous sommes dans la plus grande inquiétude concernant la poursuite du versement des allocations. Car tous les contrats signés avec les jeunes qui peuvent en bénéficier s'arrêtent au 31 décembre, quelque soit la situation des jeunes au-delà de cette date. A leurs questions, ils n'obtiennent aucune explication de la personne référente du Conseil Départemental.**

### **Nous craignons que cette allocation disparaisse purement et simplement !!!**

Nous dénonçons l'oppression ciblée sur cette jeunesse éprouvée mais courageuse, travailleuse, reconnue par le corps enseignant et professionnel.

**Nous demandons le rétablissement des Accueils Provisoires Jeunes Majeurs (APJM), et, dans l'attente, le maintien de l'Allocation Jeune Insertion Loiret (AJIL), avec des critères plus souples.**

Le Président de Conseil Départemental, à qui l'Etat a donné la délégation de la protection de la jeunesse, doit nous entendre. Il ne peut continuer à laisser ces jeunes affamés, sans rien pour réparer leurs vélos crevés, collectionnant les amendes dans le bus ou le tram...

Venez manifester avec les jeunes devant le Conseil Départemental !  
Venez les soutenir, ils seront là, et auront besoin de nous tous.

**Le mardi 22 décembre 2015, à partir de 11H 30\***

Rue Eugène Vignat à Orléans.

Pour réclamer le rétablissement d'une aide appropriée pour tous ces jeunes.

\* Si vous travaillez, rejoignez-nous un moment entre 12 h et 14 h